

Les troubles musculosquelettiques professionnels du membre supérieur:

déclaration et réparation

H.ESCARRAT, A.GAGNY,
J.CHIARONI, JL.FUMERY,
M.SIGNOURET.

Inspection médicale
DRTEFP PACA

5 novembre 2002



DEFINITIONS - GENERALITES



Troubles musculosquelettiques

=

Affections périarticulaires

=

Pathologies d'hypersollicitation



Troubles musculo-squelettiques: définitions

Affections survenant au niveau des
ARTICULATIONS
engendrées par des
MOUVEMENTS REPETITIFS

Ensemble de symptômes ou de lésions
au niveau de tous les éléments
qui permettent à l'homme de
se mouvoir ou de travailler



Troubles musculo-squelettiques: les nuisances (1)

Répétition
de gestes
(chronicité)

Hypersollicitation
des articulations dans
l'amplitude et la force



Troubles musculo-squelettiques: nuisances (2)

Gestes répétitifs
Appui prolongé
Phénomènes vibratoires
Chocs répétés



Troubles musculo-squelettiques: Les lésions

- TENDINITES / TENOSYNOVITES
- HYGROMAS
- SYNDROMES CANALAIRES

- ATTEINTES MUSCULAIRES
- ARTHROSE et OSTEONECROSE



Troubles musculo-squelettiques du membre supérieur:

Les tableaux du régime général

- Le tableau 57
(MEMBRES SUPERIEURS ET INFERIEURS)
- Le tableau 69
(COUDE, CARPE)



Le tableau 57 du régime général: Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (1)

- A : EPAULE

Épaule douloureuse simple (tendinopathie de la coiffe des rotateurs)

Épaule enraidie

- B: COUDE

Epicondylite

Epitrochléite

Hygromas aigu ou chronique

Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécrânienne (N.cubital)



Le tableau 57 du régime général: Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (2)

- C : POIGNET-MAIN-DOIGT

Tendinite

Ténosynovite

Syndrome du canal carpien

Syndrome de la loge de Guyon

- D: GENOU

- E: CHEVILLE ET PIED



Le tableau 57 du régime général: Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (3)

- Liste limitative de travaux:
décrivant des gestes de travail
- Délai de prise en charge:
de 7 à 90 jours



Le tableau 57 du régime général (3) :

Exemple: Le syndrome du canal carpien

- Liste limitative de travaux susceptibles de provoquer ces maladies:

Travaux comportant de façon habituelle soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main.

- Délai de prise en charge: 30 jours.



Le tableau 69 du régime général: Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes

- Affections articulaires:
arthrose du coude
ostéonécrose du semi-lunaire
(M. de Kienböck)
ostéonécrose du scaphoïde carpien
(M. de Köhler)
- Troubles angioneurotiques de la main
- Atteinte vasculaire cubito-palmaire

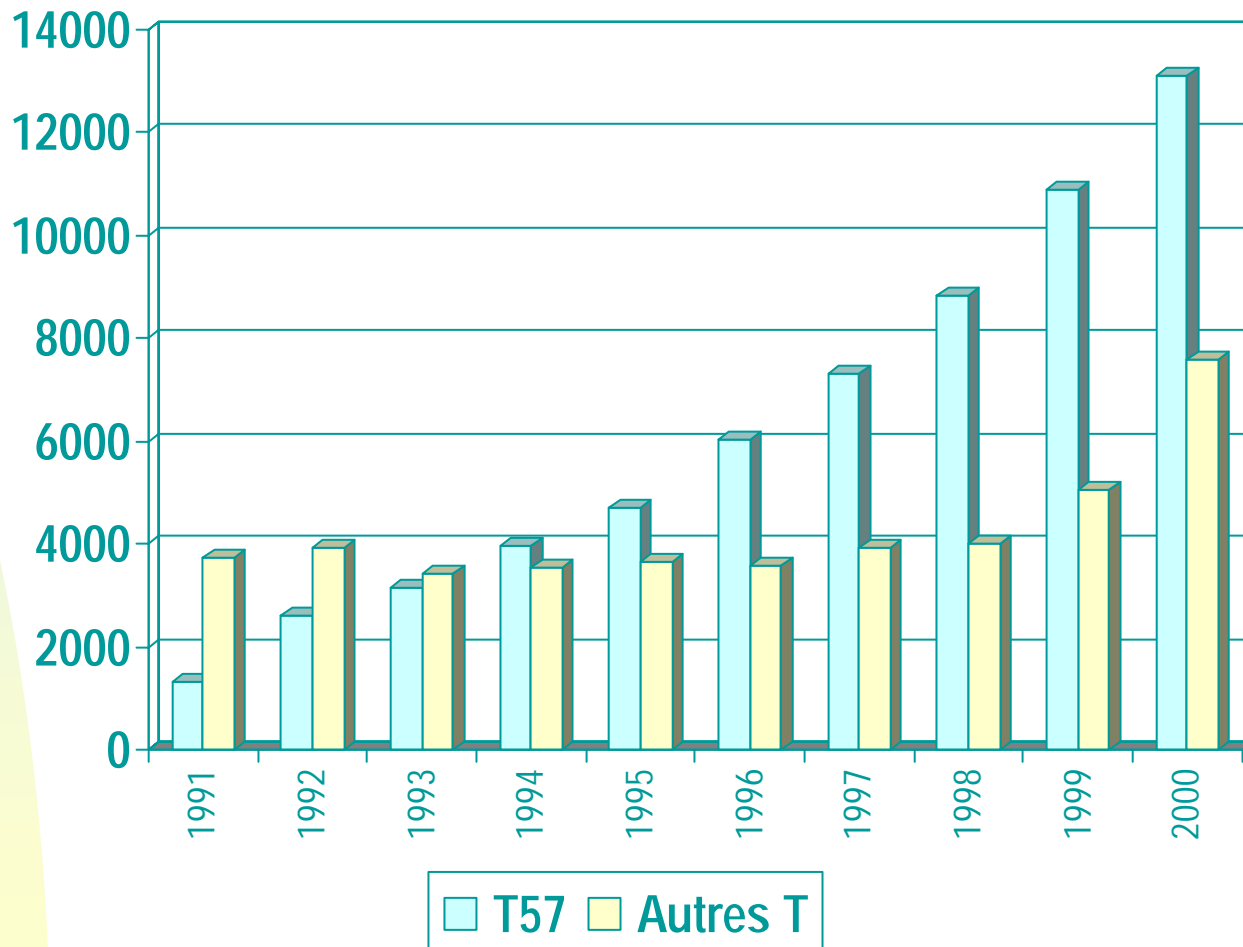


LES STATISTIQUES DE LA CNAMTS

année 2000



Évolution du tableau 57 et des autres MPI réparées au niveau national (Statistiques CNAMTS 2000)



Coût social des TMS du membre supérieur réparés au niveau national

(Statistiques CNAMTS 2000)

Nombre total de journées perdues

Tableau 57 membre supérieur

2 113 347 jours pour 12 461 dossiers
(170 j en moyenne)

Canal carpien

688 281 jours pour 5 063 dossiers
(136 j en moyenne)

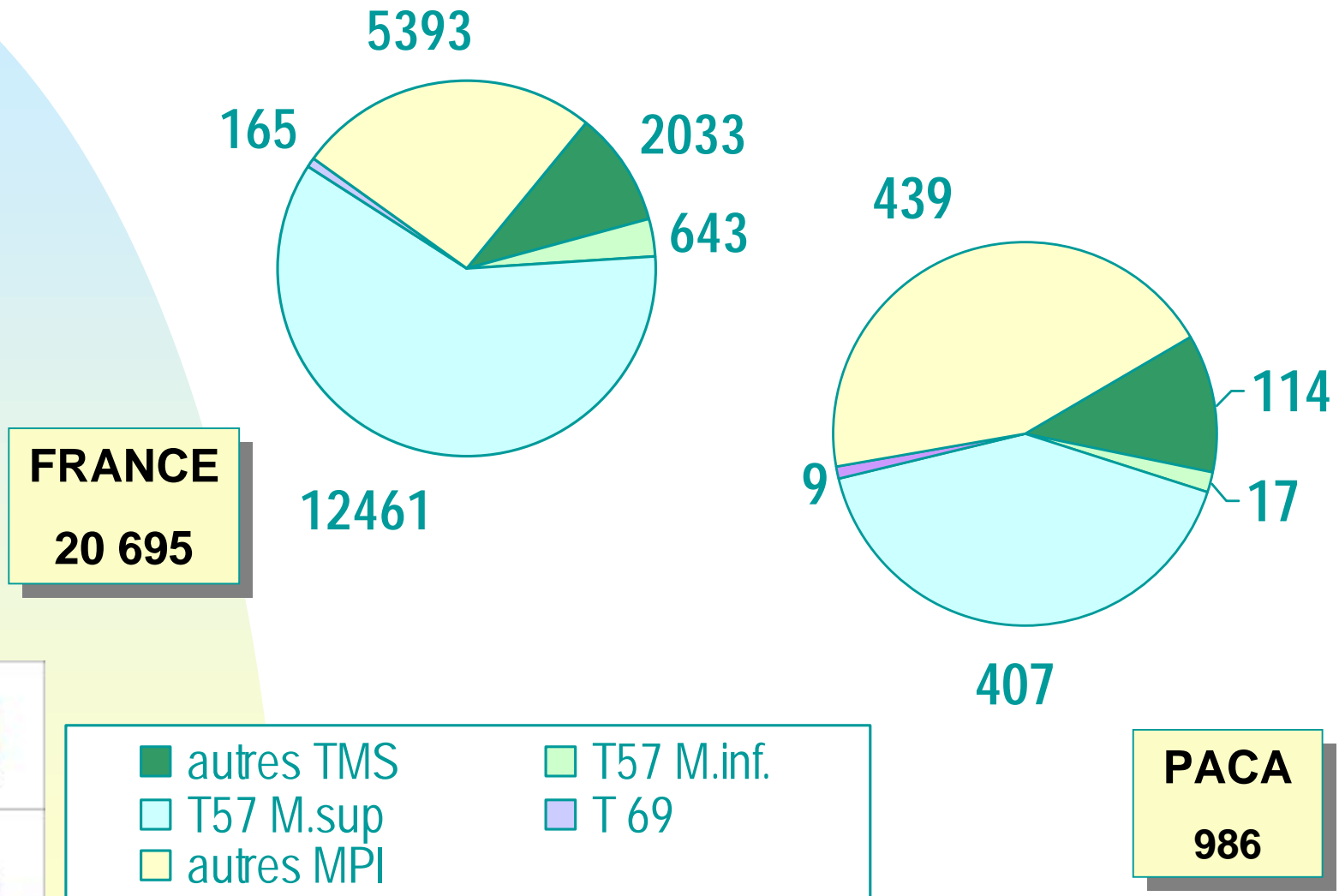
Tableau 69

34 875 jours pour 165 dossiers
(211 j en moyenne)

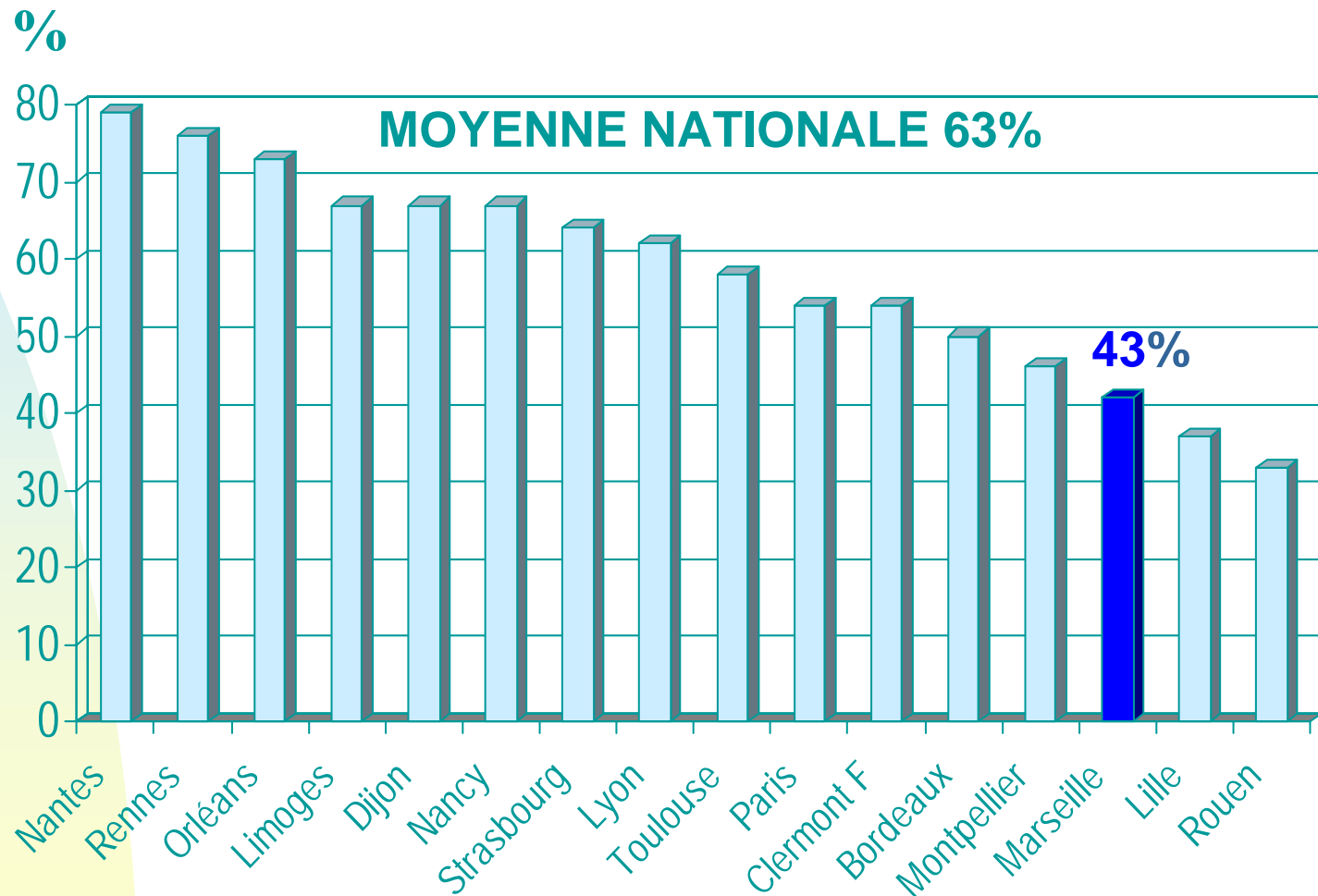


Les troubles musculosquelettiques réparés

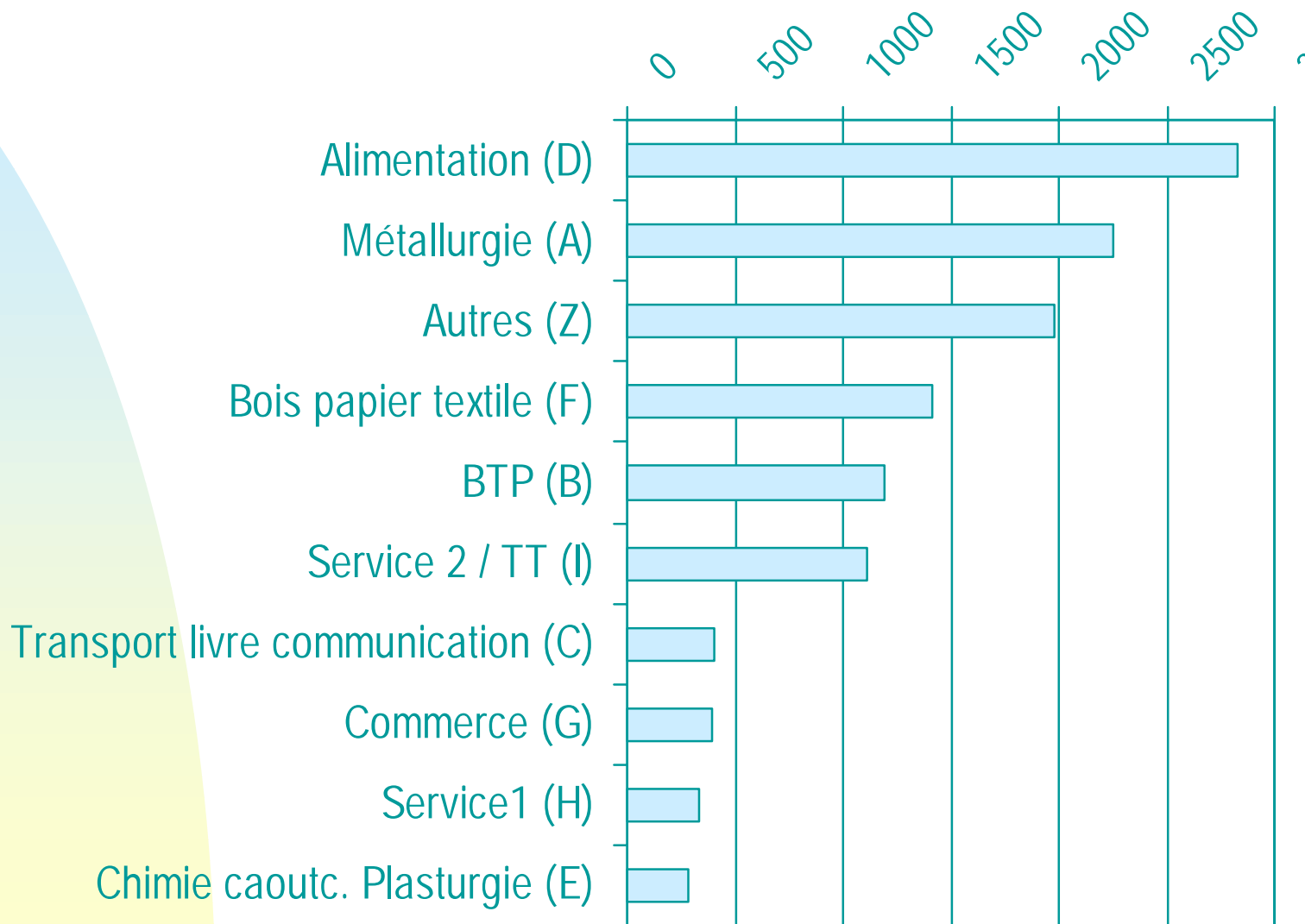
(Statistiques CNAMTS 2000)



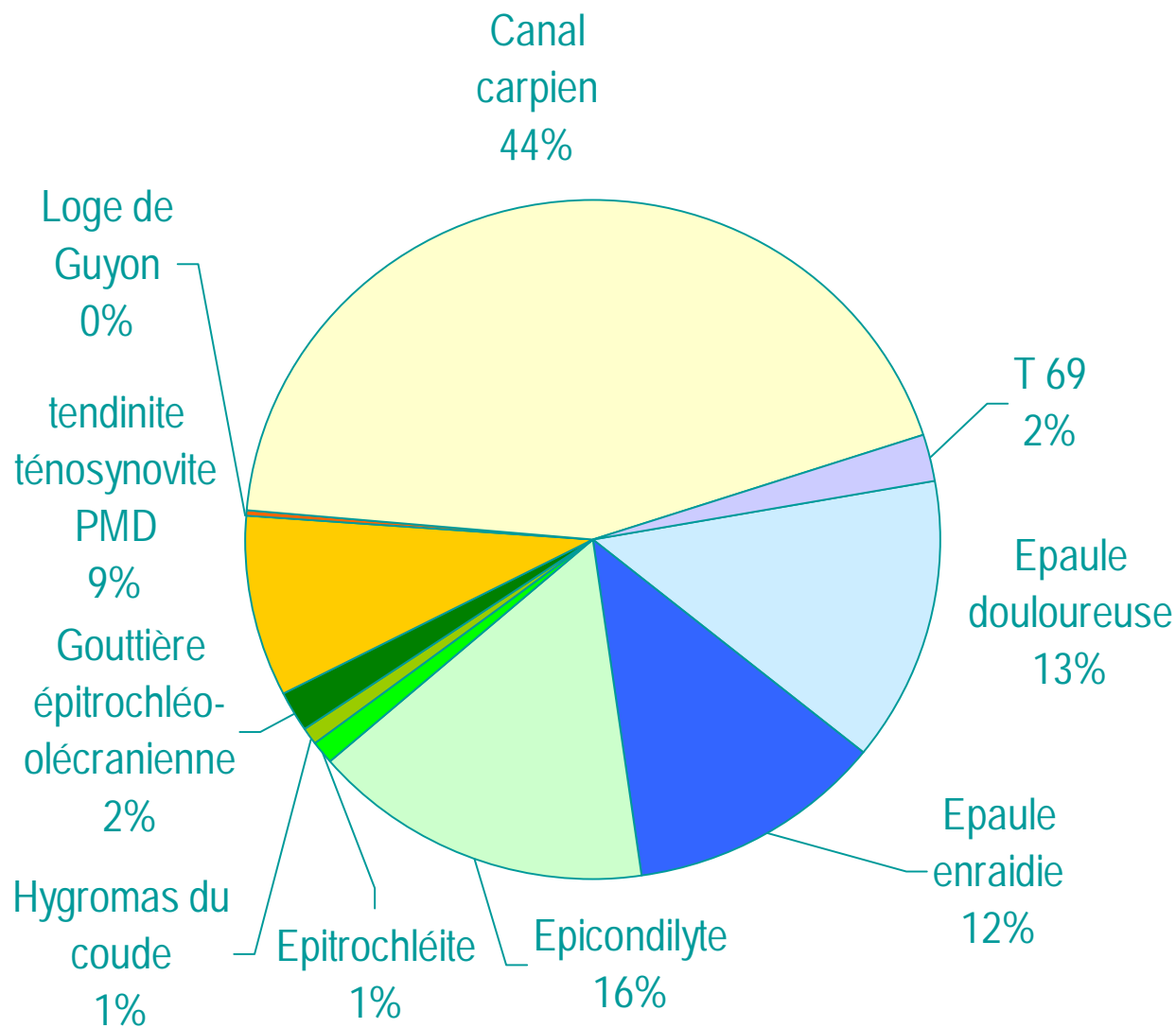
Le tableau 57 par rapport à l'ensemble des MPI réparées par région (Statistiques CNAMTS 2000)



TMS du membre supérieur réparés: secteurs d'activité (Statistiques CNAMTS 2000)



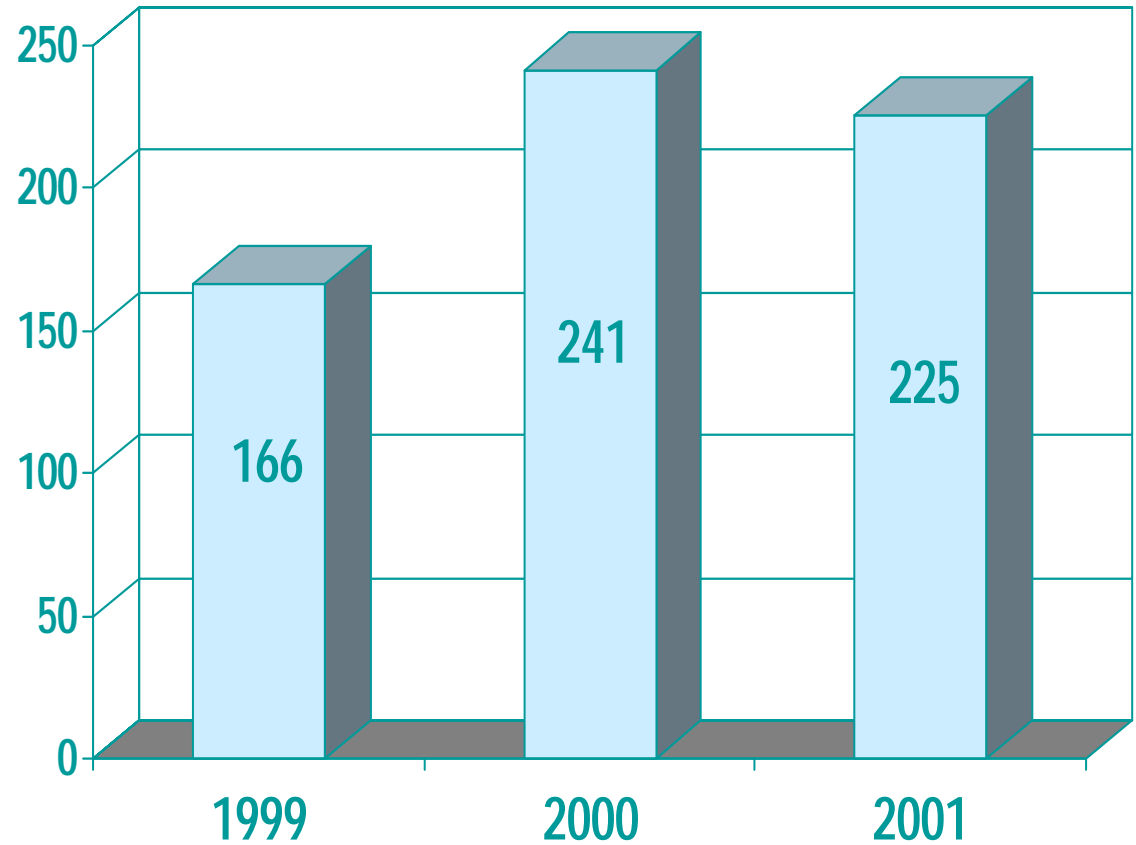
Les différents TMS du membre supérieurs réparés en PACA (Statistiques CNAMTS 2000)



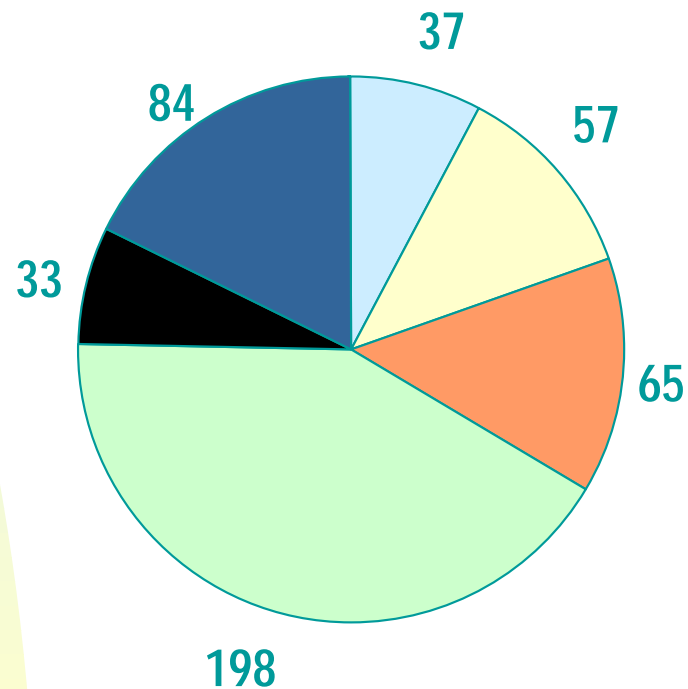
LES DECLARATIONS DES TMS PROFESSIONNELS A LA DRTE PACA années 2000 et 2001



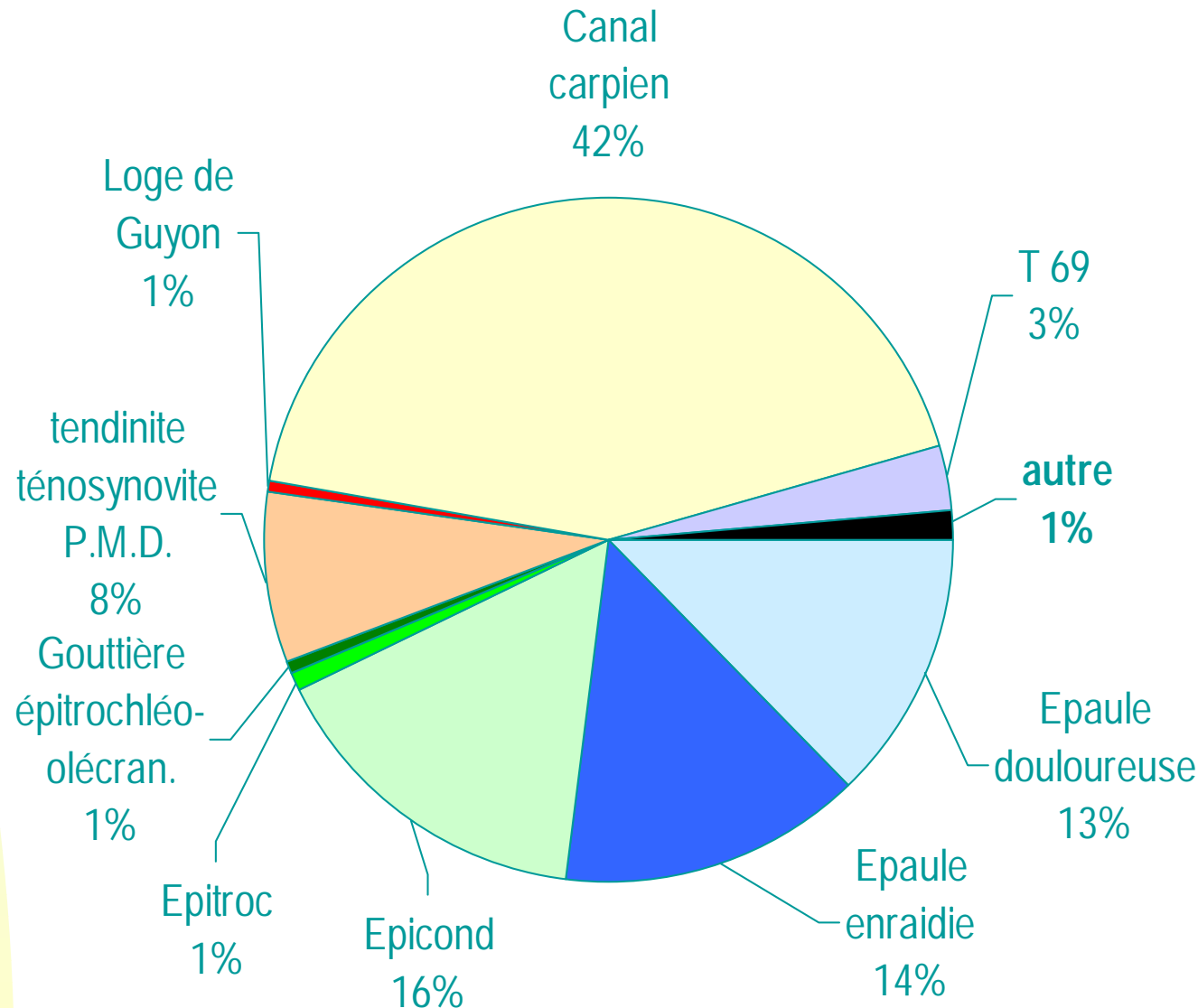
Les TMS du membre supérieur déclarés en PACA



Les déclarations au titre du tableau 57 en 2000 et 2001: répartition par département



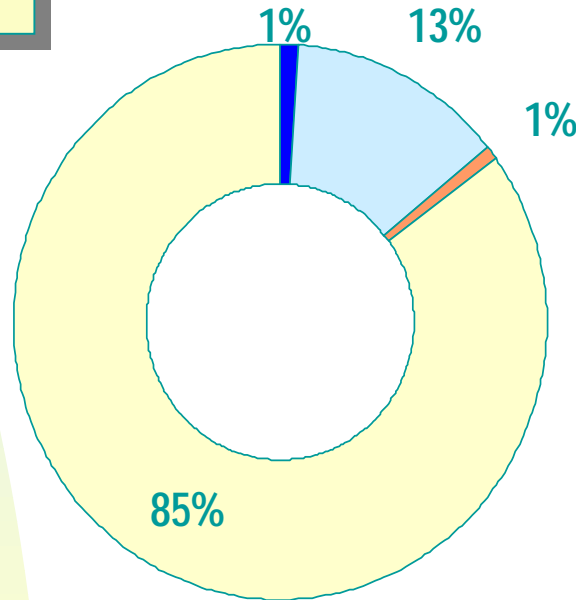
Les différents TMS du membre supérieur déclarés en 2000 et 2001



Les TMS déclarées du membre supérieur selon le sexe (1) 2000 et 2001

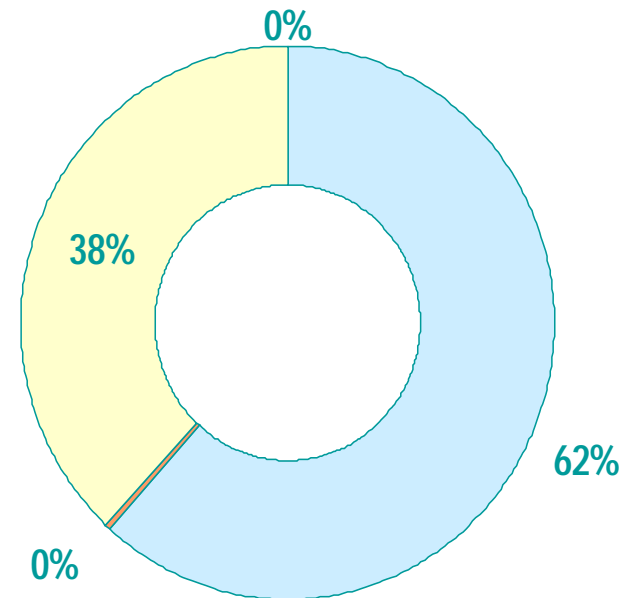
HOMMES

1775



FEMMES

384

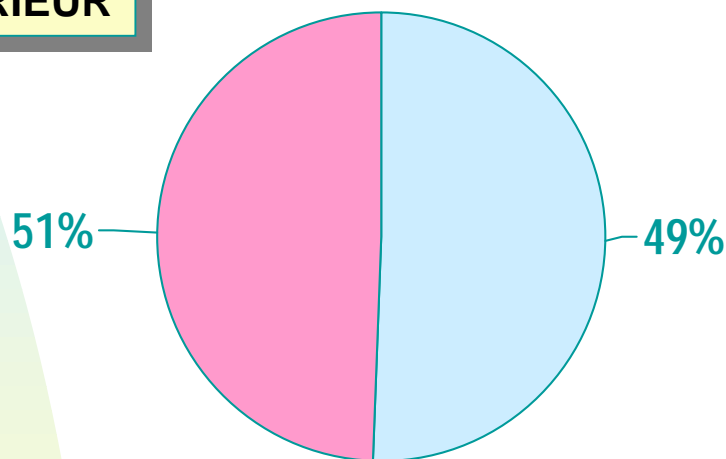


■ T57 M inf ■ T 57 Msup ■ T69 ■ les autres MPI

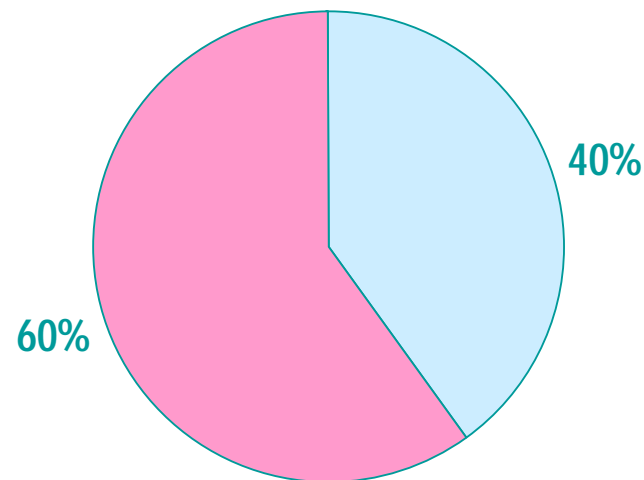


Les TMS du membre supérieur selon le sexe par rapport au déclarations des TMS(2)

TMS
MEMBRE SUPERIEUR



CANAL
CARPIEN

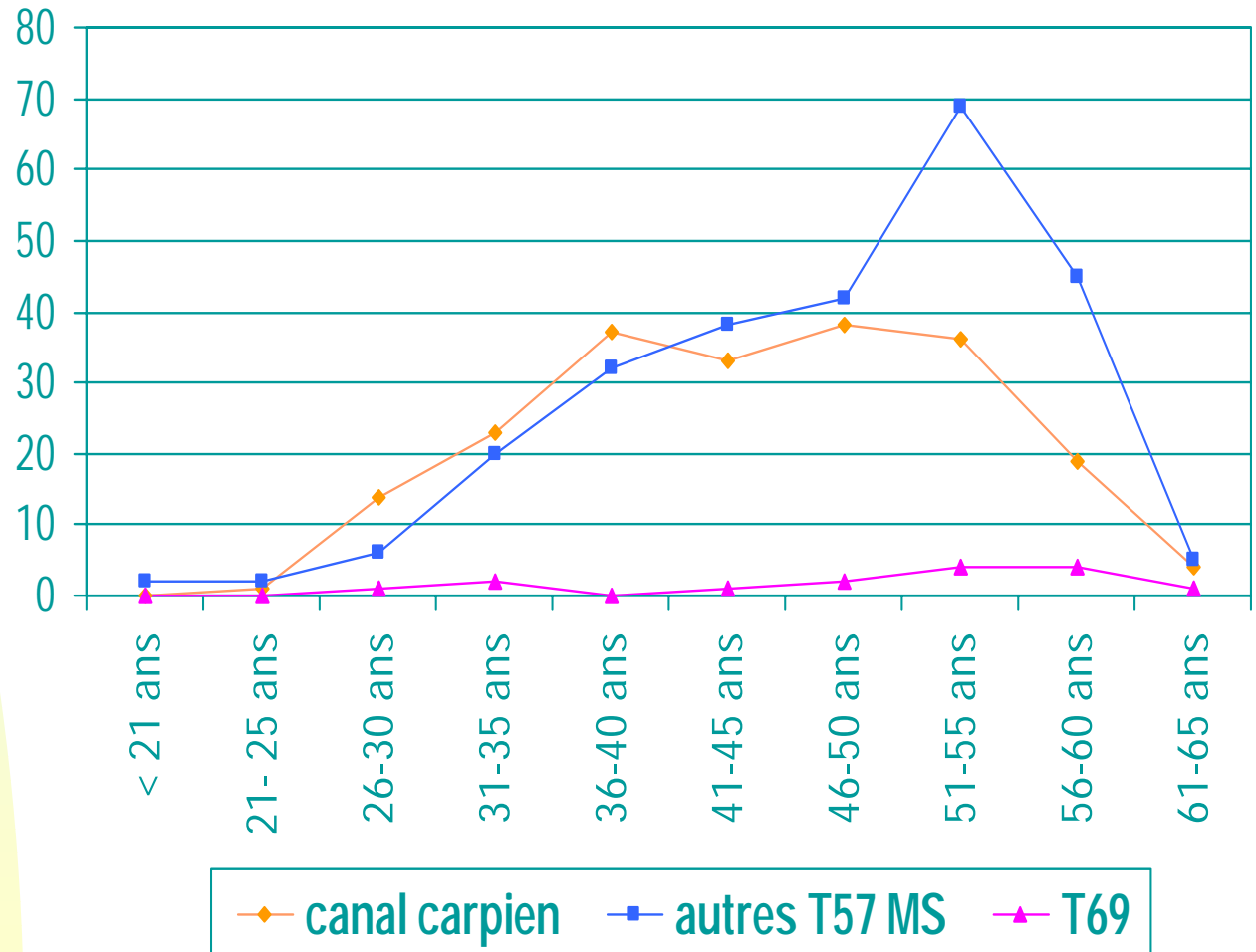


■ hommes ■ femmes



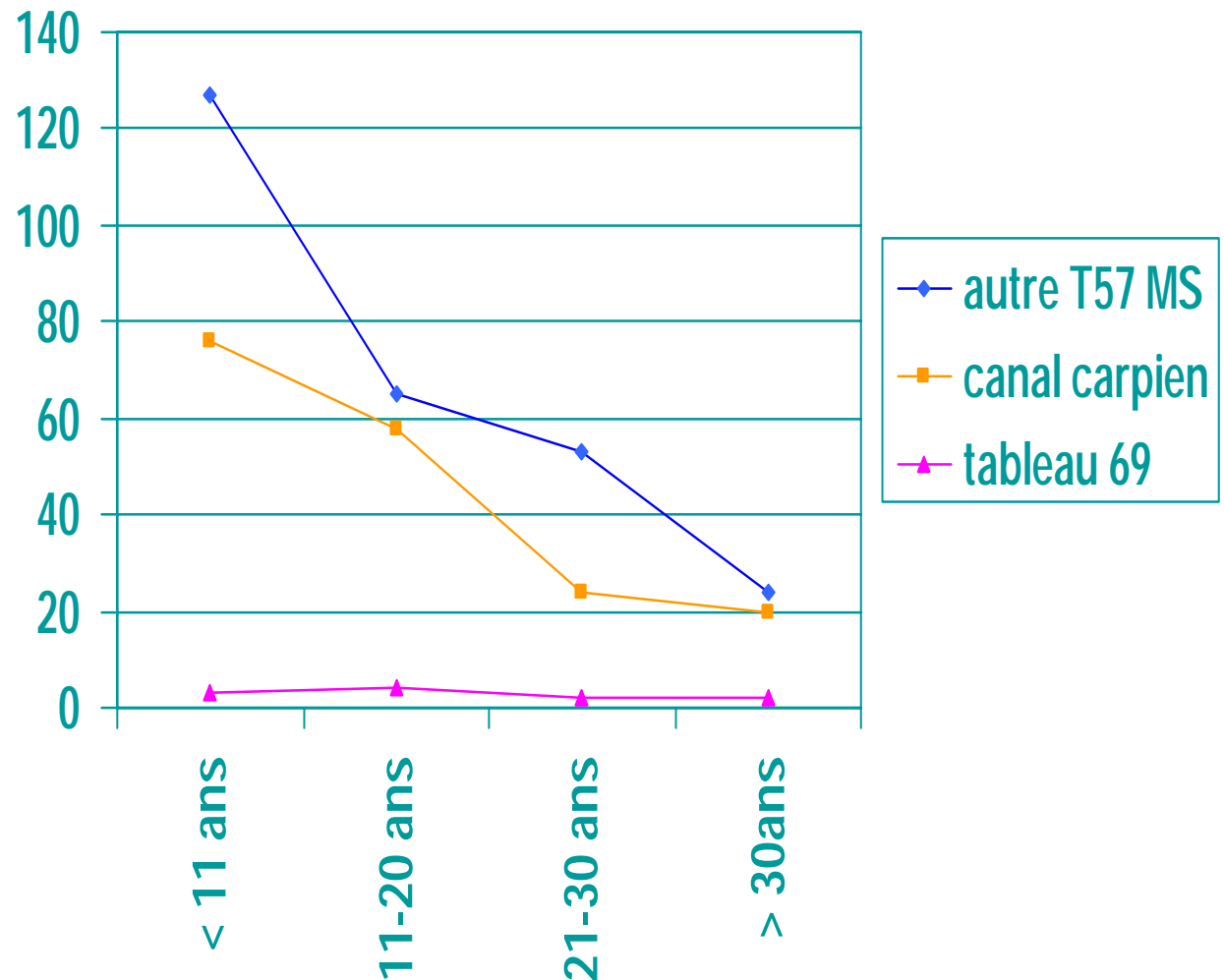
Age de déclaration des TMS du membre supérieur (2000 et 2001)

Nombre de cas

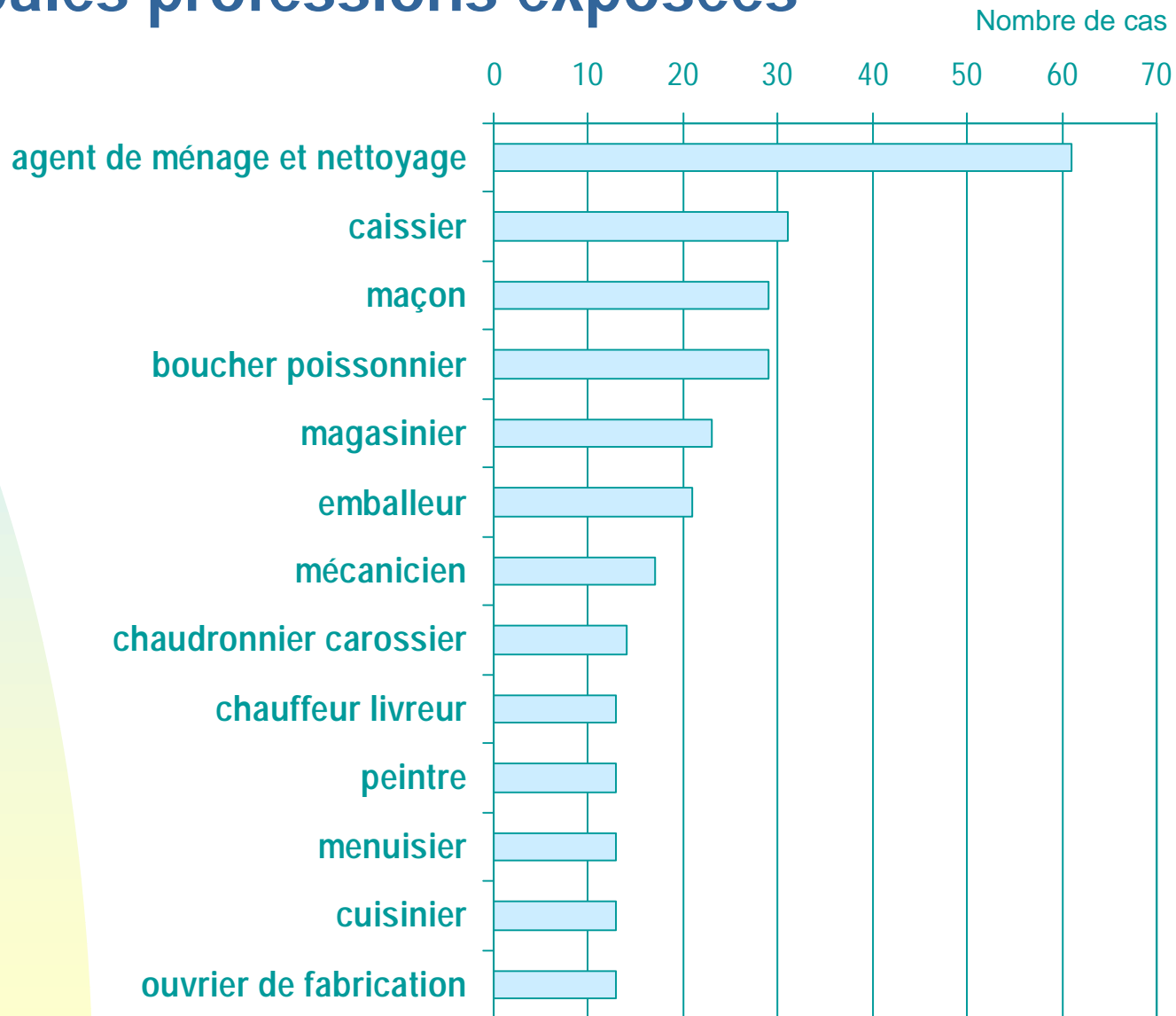


Durée d'exposition avant déclaration des TMS du membre supérieur

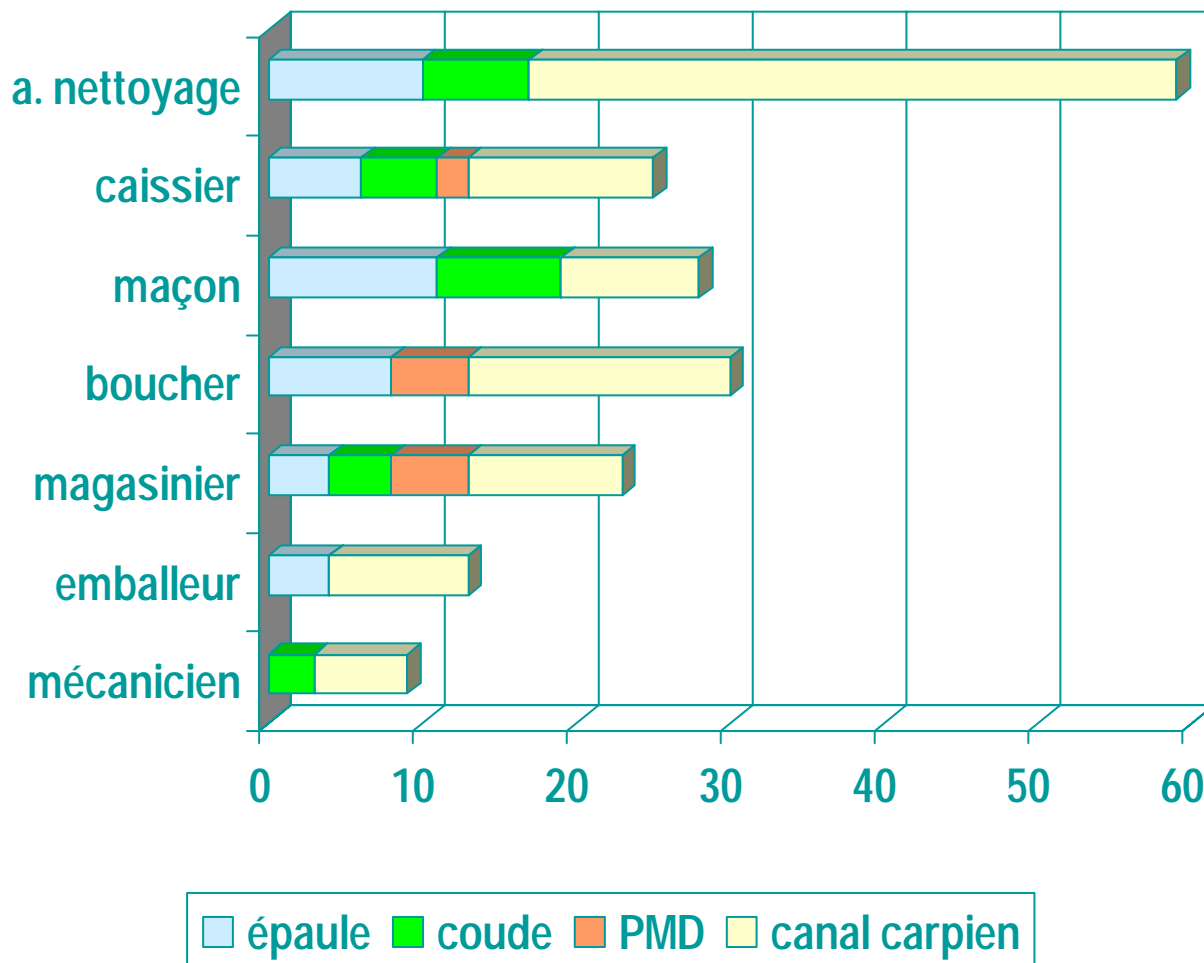
Nombre de cas



TMS du membre supérieur déclarées en 2000 et 2001: Principales professions exposées



Localisation anatomique des lésions dans les principales professions exposées



Troubles musculo-squelettiques déclarés comme Maladies à caractère professionnel en 2001 en PACA

- 2 tendinites de l'épaule
(ne respectant pas les critères du tableau)
- 2 maladies de Dupuytren
(attribuées à des vibrations chez un conducteur d'engin et des chocs répétés chez un carrossier)
- 1 rhizarthrose
(chez un ouvrier de fabrication de cagettes)
- 1 névralgie cervico-brachiale
(chez un maçon)



Conclusion

Les TMS du membre supérieur représentent la **1ère cause de maladie professionnelle** en France. Ils sont en constante augmentation.

Il en est de même en région PACA. Mais le nombre de réparation est proportionnellement moindre, par rapport aux autres MPI



En région PACA

- les TMS concernent des salariés de plus de 40 ans après 10 à 15 ans d'exposition
- c'est la principale MPI déclarée chez la femme
- mais elle touche autant d'hommes que de femmes

